

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2005004

OBJET : REMPLACEMENT DE MONSIEUR REYNALD LECLUZE CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la démission de Monsieur Reynald LECLUZE, Conseiller Municipal, reçue le 31 Mars 2005,

A L'Unanimité,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Monsieur Reynald LECLUZE Conseiller Municipal élu sur la liste de la gauche plurielle ayant fait parvenir sa démission au Maire le 31 Mars 2005, il est procédé à l'installation de Monsieur Bruno ZOMER, celui-ci figurera au 49^{ème} rang dans le tableau du Conseil Municipal.

le Maire